

Enfin à midi sonnant, on se mit en route par le plus beau temps du monde. Car il faut donner cette louange à la province de la Nouvelle-Ecosse que les chemins sont supérieurement entretenus, même sur les côtes et les monticules dont elle est parsemée. Par les lois du pays, tout propriétaire de la campagne est obligé de donner six journées de corvée par an pour l'entretien et l'amélioration des chemins; et si cela se trouve insuffisant, la législation y pourvoit par des appropriations particulières d'argent.

CHAPITRE V

Le Procureur-général Uniacke. — Les Nègres. — Windsor et le Bassin des Mines. — L'Université et le docteur Cockrane. — Falmouth. — Le Grand-Pré. — La dispersion des Acadiens. — Leur foi. — Leur rapatriement. — La maison de l'évêque anglican sert de chapelle à l'évêque catholique. — Port-Royal. — Digby. — La Baie Sainte-Marie. — Le cultivateur anglais et le cultivateur acadien. — L'abbé Sigogne. — Jean-Baptiste Doucet. — Sainte-Anne d'Argyle. — L'excellent Chs McCarthy. — Départ pour le Nouveau-Brunswick.

27 juillet. Le dîner de la première auberge où nous nous arrêtàmes coûta 27 schelings, présage de ce qu'il en coûterait avant d'arriver où nous allions. Cette première somme au reste ne fut pas déboursée par nous, mais par le docteur Reegan,

qu'à Dieu. On avait eu un exemple de cette condescendance coupable au baptême d'un Salaberry, où le seigneur de Beauport n'avait pas craint de donner à son fils pour parrain un protestant, et pour marraine une femme de réputation endommagée. Voici un autre fait moins connu.

Le 27 août 1804, Mgr Plessis écrivait ce qui suit à Mgr Denault : « Demain se fait la dédicace de la métropole anglicane. Tous nos catholiques de quelque rang se disposent à y aller. M... a bien osé se charger de la commission de m'y inviter de la part du Grand Juge qui m'offre obligeamment une place dans son banc. J'ai répondu à M... que si nous entendions bien l'esprit de notre religion, ni lui ni moi n'assisterions à une telle cérémonie, et que si le Grand Juge connaissait les principes d'après lesquels je dois me conduire et me conduis en effet, son invitation devrait être censée une injure et non un compliment. » Le monsieur dont je sais le nom appartenait à l'une des premières familles canadiennes de la ville. Catholique pratiquant, il était évidemment de bonne foi, mais aveuglé par les préjugés et, comme bien d'autres, il manquait d'instruction religieuse. Aujourd'hui il y certainement progrès et amélioration sous ce rapport. Pas un catholique de Québec n'aurait assez d'ignorance ni assez d'audace pour inviter l'archevêque à la dédicace d'un temple hérétique. Mais il y en a encore qui ont des idées fausses et qui se créent de toutes pièces des devoirs de société qui n'existent que dans leur imagination. Il faut savoir distinguer une église protestante d'un salon ou d'un magasin.